



## Dénoncer harcèlement moral

Par **lizzy7**, le **09/03/2013** à **09:49**

bonjour,  
j'aimerais savoir s'il est possible de dénoncer un harcèlement moral de façon anonyme car il s'agit d'une situation délicate; je suis en effet témoin d'harcèlement d'un employeur sur son salarié qui n'a pas réellement les capacités mentales pour porter plainte et je suis moi même la fille de l'employeur donc je ne souhaite pas que celui ci soit au courant.  
Si cela est possible quelle est la marche à suivre ? merci

Par **dominijas**, le **14/03/2013** à **17:30**

NON  
la dénonciation peut être "anonyme" en effet, mais n'agira en rien favorablement au salarié qui devra présenter un dossier "sérieux" en pénal avec preuves et témoignages, ces derniers ne pouvant être anonyme bien évidemment

Bon courage car pas évident à vivre  
Dominijas

Par **pat76**, le **14/03/2013** à **17:56**

Bonjour

La situation est délicate pour vous car vous êtes la fille de l'employeur mais rien ne vous

empêche de prendre contact avec l'inspection du travail pour expliquer les faits et en demandant que votre démarche reste anonyme.

Par **dominijas**, le **14/03/2013** à **20:16**

Je ne peux que confirmer qu'une telle démarche (anonyme) n'aboutira à RIEN...Il faudra bien à un moment donner à valoir en droit la situation de harcèlement (si elle est démontrée) et seul un Tribunal pourra "trancher" et pour cela l'anonymat est IMPOSSIBLE....ça sera, au moins, une attestation écrite à laquelle sera jointe une copie de CNI.....  
et je ne vois pas ce que l'inspection du travail peut faire dans le cas d'une dénonciation "anonyme"

désolé de décevoir mais je ne trouve pas loyal de dire que, dans le cas présent, l'anonymat peut être tenu.

**BON COURAGE**

Dominijas